



## Surveillance Restaurant Scolaire – Communes de Thorens-Glières et Saint-Martin-Bellevue

Pour le bon fonctionnement du Restaurant scolaire, nous vous informons que vous devez effectuer 3 surveillances (à raison de 1 par trimestre) pour l'année scolaire 2018/2019.

Chaque famille doit proposer, un minimum **de 3 dates par trimestre** (ou plus, ce n'est que mieux !). Dans la mesure du possible, une de ces dates sera retenue et le planning définitif sera disponible en ligne sur le site de la commune de Fillière, et affiché sur les vitres du Restaurant Scolaire, par trimestre.

**Le planning est non modifiable une fois diffusé.**

## Inscription – Liste des Remplaçants

Vous êtes disponibles, ou vous connaissez peut-être dans votre entourage, une personne susceptible d'effectuer ponctuellement ou de manière régulière une surveillance au restaurant scolaire.

Dans ce cas, merci de bien vouloir indiquer remplir le document et nous le remettre lors de l'inscription.

**Nom – Prénom :**

**Adresse :**

**Numéro de téléphone :**

**Adresse mail :**

**Jour(s) de disponibilité :**

**Accepte la diffusion de mes coordonnées sur la liste des remplaçants (Internet et affichage), m'engage à effectuer le(s) remplacement(s) pour lesquels je serai sollicité et aurai donné mon accord.**

**Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_**

**Signature**

Commune de Fillière

300, rue des Fleuries • Thorens-Glières • 74570 Fillière

Tél. 04 50 22 82 32 • Mail : [accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr](mailto:accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr)

[www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr)

**A remettre impérativement avec le dossier d'inscription.**

Noms des parents (Tous les noms) : .....

Nom(s), prénom(s) et école des enfants : .....

📅 Mon planning est irrégulier, je propose trois dates par trimestre :

Du 03 Septembre au 21 Décembre 2018		Du 07 Janvier au 12 Avril 2019		Du 29 Avril au 05 Juillet 2019	
Date n° 1		Date n° 1		Date n° 1	
Date n° 2		Date n° 2		Date n° 2	
Date n° 3		Date n° 3		Date n° 3	

📅 Mon planning est régulier :

Je suis Disponible **TOUS** les Lundis

Mardis

Jeudis

Vendredis

📅 Dans tous les cas, je ne pourrai pas me rendre disponible :

Quel que soit le jour, je prévois de me faire remplacer  
(Attention cette tache vous incombe directement, vous devez faire appel à une personne responsable, amis, famille ou personne inscrite sur la liste des remplaçants.)

J'atteste que j'ai pris connaissance du règlement. Si je n'assure pas mon remplacement, conformément au règlement intérieur de la commune de Fillière, une pénalité me sera appliquée.

**Fait à** \_\_\_\_\_ , le

**Signature**